



« AU FIL DE LA TRANSITION » - Mai 2023

Virage Energie Climat Pays de Loire

Table des matières

GOVERNANCE	2
Climat : le président de la COP28 appelle à recourir « sérieusement » au captage de CO ₂	2
L'IRENA appelle l'Union européenne à se défaire de la dépendance à la Chine dans les renouvelables	3
« Fit-for-55 » : une série de textes majeurs gravés dans le marbre	3
Le nouveau plan de la France pour réduire plus fortement ses émissions carbone d'ici 2030.....	4
Transition écologique : la France face à des défis économiques inédits	5
Environnement : il ne faut plus de nouvelles normes européennes après le Pacte vert, répète Emmanuel Macron	6
Action climat du Gouvernement : le Conseil d'État ordonne d'accélérer	7
Gaz à effet de serre : voici le plan qui doit permettre à la France de respecter ses engagements.....	8
Sept groupes de travail ont été constitués pour s'accorder sur le futur mix énergétique	9
Plan climat de la France : ONG et experts attendent plus de concret.....	10
NUCLEAIRE	11
EPR de Flamanville : feu vert de l'ASN pour reporter le remplacement du couvercle défectueux	11
Relance du nucléaire : le projet de loi est définitivement adopté	11
Accélération du nucléaire : les députés écologistes et LFI saisissent le Conseil constitutionnel	11
INDUSTRIE	12
Le Gouvernement présente sa méthode pour une réindustrialisation « verte ».....	12
Réindustrialisation : le sprint voulu par Emmanuel Macron	13
Industrie verte : le match est lancé	15
Batteries électriques : la quatrième usine française conçue par le taïwanais Pro-Logium vise une ouverture fin 2026.....	15
Batteries lithium : Emmanuel Macron annonce 1,5 milliard d'euros d'investissements entre Orano et le chinois XTC à Dunkerque	16
Méthanisation XXL à Corcoué-sur-Logne : l'enquête débute ce lundi 15 mai.....	16
AGRICULTURE	17
Disparition des oiseaux : une étude scientifique démontre l'effet prépondérant de l'agriculture intensive	17
La concentration des élevages intensifs en Bretagne exerce une pression environnementale excessive ..	17
Agriculture : la stratégie du consomm'acteur atteint ses limites	19
Trop de vaches en France : la Cour des comptes remet en cause le soutien à l'élevage bovin	19

BATIMENTS	20
Opinion Immobilier : la rénovation énergétique sera globale ou ne sera pas !	20
Rénovation énergétique : le modèle des opérateurs ensembliers et leur tiers-financement fait son chemin	22
EOLIEN	23
Éolien en mer : une nouvelle plateforme offshore pour étudier son impact sur l'environnement	23
Éoliennes : les industriels européens tirent la sonnette d'alarme face à la Chine	23
Éolien en mer : Ailes marines débute l'installation du parc de Saint-Brieuc	24
SOLAIRE	25
[Série Régions] Le Grand Ouest met le cap sur l'énergie photovoltaïque	25
« Choose France » : 700 millions d'euros investis en Moselle dans une usine de production de panneaux photovoltaïques.....	26
Près de Bordeaux, le stockage thermique souterrain fait ses preuves.....	26
Les investissements dans le solaire prêts à dépasser ceux de l'extraction pétrolière en 2023, selon l'AIE	27

GOVERNANCE

Climat : le président de la COP28 appelle à recourir « sérieusement » au captage de CO₂

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/climat-le-president-de-la-cop28-appelle-recourir-serieusement-au-captage-de-co2-230510>

!!!! (Ndlr)

Il est temps de recourir "sérieusement" à la technologie de captage du CO₂ pour lutter contre le changement climatique, au lieu de vouloir remplacer les hydrocarbures, a martelé mercredi le chef du secteur pétrolier des Emirats arabes unis, également président de la COP28.

PDG d'ADNOC (Abu Dhabi National Oil Company), la compagnie pétrolière nationale, Sultan al-Jaber a été désigné en janvier président de la conférence de l'ONU sur le climat prévue cette année dans le riche Etat du Golfe, suscitant les critiques des défenseurs de l'environnement.

"Les énergies renouvelables ne sont pas et ne peuvent pas être la seule réponse", a déclaré le responsable émirati lors d'une conférence sur le climat et les technologies organisée à Abou Dhabi, la capitale. "Si nous voulons vraiment réduire les émissions dans l'industrie, nous devons nous pencher sérieusement sur les technologies de captage du CO₂", a-t-il ajouté.

Les grands exportateurs de pétrole du Golfe, Arabie saoudite et Émirats arabes unis en tête, ne cessent d'appeler à miser davantage sur le captage et le stockage du CO₂ pour lutter contre le changement climatique.

Mais de nombreux experts estiment que cette technologie naissante coûteuse n'a pas encore fait ses preuves et qu'elle ne peut se substituer aux politiques environnementales visant à éliminer progressivement les hydrocarbures.

(...) Ce débat s'annonce comme l'un des principaux enjeux de la COP28, qui se tiendra en novembre et décembre à Dubaï, l'autre grande ville des Emirats arabes unis, carrefour mondiale de la consommation, de l'hyper-climatisation et des voitures de luxe.(...)

L'IRENA appelle l'Union européenne à se défaire de la dépendance à la Chine dans les renouvelables

<https://lenergeek.com/2023/05/10/irena-appelle-union-europeenne-defaire-dependance-chine-dans-renouvelables/>

Dans la foulée de la validation d'un ambitieux plan d'accélération des renouvelables par l'Union européenne, qui prévoit notamment de tripler les installations annuelles d'éoliennes d'ici 2030, le directeur de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) a appelé l'Union à « décentraliser » son approvisionnement dans les nouveaux renouvelables, tant dans les matières premières ou les composants que dans les équipements finis, afin de se défaire de la dépendance à la Chine.

L'Union européenne a récemment validé un plan de profonde accélération des installations d'énergies renouvelables, qui prévoit notamment de doubler, d'ici 2030, la part des EnR dans son mix, pour le porter à 42,5 %. [Le paquet législatif européen](#) contient notamment un large volet sur les simplifications administratives, afin de construire et de mettre en service plus vite les parcs éoliens et photovoltaïques.

Mais pour mettre en service un parc, encore faut-il disposer des équipements à raccorder au réseau ! Or, pour tenir ses objectifs, l'Union européenne doit par exemple installer 20 GW de nouvelle puissance éolienne par an, contre 7 GW actuellement. Le risque de saturation des usines, de goulots d'étranglement, de rupture de la chaîne d'approvisionnement est plus que réel.

Et ce, d'autant plus que l'Union européenne est trop fortement dépendante [de la Chine](#) dans ses installations renouvelables, [comme l'a souligné, ce 9 mai 2023, Francesco La Camera](#), le directeur de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

Il a rappelé que l'Union européenne achète à la Chine 98% de ses métaux rares, indispensables pour de nombreuses technologies de transition énergétique ; la Chine contrôle par ailleurs 60 % de la capacité mondiale de production de batteries, d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques. L'IRENA appelle donc l'Union à se défaire de cette dépendance.

Se tourner vers d'autres fournisseurs et partenaires pour se défaire de la dépendance à la Chine

« Il est important de travailler à décentraliser la chaîne d'approvisionnement. Il faut davantage collaborer avec l'Afrique, l'Amérique du Sud ou l'Asie du Sud-Est », pour produire les infrastructures nécessaires à la transition énergétique, a ainsi indiqué Francesco La Camera en marge d'un forum intergouvernemental à Berlin, dédié au développement de l'éolien offshore en Mer Baltique.

(...)

« Fit-for-55 » : une série de textes majeurs gravés dans le marbre

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/publication-journal-officiel-reglements-directives-paquet-climat-fit-for-55-taxe-carbone-quotas-aviation-maritime-41782.php4>

C'est l'aboutissement de plus de deux ans de [négociations politiques](#). Après [leur adoption](#) par le Parlement et le Conseil européens, en avril dernier, le *Journal officiel de l'Union européenne* publie, ce mardi 16 mai, toute une série de textes majeurs et très attendus, relatifs au paquet législatif « Fit-for-55 » du Pacte vert.

L'ensemble comporte trois règlements : l'institution d'un [fonds social pour le climat](#) (FSC) applicable à partir du 30 juin 2024, l'établissement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), ou [taxe carbone](#), ardemment défendue par la présidence française, qui se mettra en place entre les mois de décembre 2024 et de janvier 2026, l'inclusion longuement débattue des activités de [transport maritime](#) dans le système d'échange de quotas d'émission, ainsi que la surveillance des émissions pour d'autres gaz à effet de serre (méthane et oxydes d'azote) et d'autres types de navires.

S'y ajoutent deux directives. L'une modifie la contribution de l'[aviation](#) à l'objectif de réduction des émissions et met en œuvre un mécanisme appropriée de marché mondial (quotas, contrôles...). L'autre développe le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre existant dans l'Union et crée une réserve de stabilité du marché pour ce système d'échange.

Le nouveau plan de la France pour réduire plus fortement ses émissions carbone d'ici 2030

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/le-nouveau-plan-de-la-france-pour-reduire-plus-fortement-ses-emissions-carbone-d-ici-2030-230522>

Transports, bâtiment, agriculture, industrie, chauffage... La France, qui peine à accélérer sa transition énergétique, dévoile lundi un plan rehaussé de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, en ligne avec les nouveaux objectifs fixés par l'Union européenne vers la neutralité carbone.

Ménages, entreprises, Etat et collectivités seront concernés, mais le gouvernement cherche une forme d'"équité" quant aux efforts immenses à fournir, souligne cependant une source à Matignon: "les petits font un peu, les gros font beaucoup et tout le monde fait sa part".

Jusqu'à présent, la France visait -40% d'émissions d'ici 2030, par rapport à 1990. Ce sera désormais -50%, conformément au nouvel objectif fixé par l'UE depuis deux ans. Aujourd'hui, la France en est à -25%.

Techniquement, la réduction d'émissions "nettes", en incluant le carbone supplémentaire absorbé par les forêts et les sols (puits de carbone), devra atteindre -55% en 2030, qui est le chiffre fixé par Bruxelles dans son plan "Fit for 55".

Pour la France, cela signifie réduire les émissions deux fois plus vite qu'aujourd'hui, une gageure économique, sociale et financière. Un rapport commandé à l'économiste Jean Pisani-Ferry par la Première ministre, Elisabeth Borne, conclut lundi que les investissements massifs nécessaires à la transition climatique ralentiront la croissance et alourdiront la dette publique.

(...)

Le pays, qui a émis 408 millions de tonnes équivalent CO2 l'an dernier, vise 270 millions en 2030.

Pour y parvenir, le plan mobilise tous les leviers jugés "crédibles", avec des objectifs fixés secteur par secteur (industrie, transports, bâtiment, agriculture, énergie, déchets...).

(...) Les émissions françaises ont reculé depuis les années 1990, sur fond de désindustrialisation et d'exportation de nos émissions, mais le pays a gardé un retard dans son rythme de baisse.

Cette situation lui vaut deux contentieux en justice pour inaction climatique, le premier porté par la commune de Grande-Synthe (Nord).

Dans ce dossier, le Conseil d'État a de nouveau mis début mai le gouvernement sous pression pour qu'il fasse plus, exigeant de nouvelles mesures dans les un an. L'Etat de son côté compte sur un meilleur bilan d'émissions sur ces dernières années, marquées notamment par le creux du Covid.

Dans le second contentieux, porté par le collectif d'ONG L'Affaire du siècle, la justice a déclaré l'État "responsable" de manquements à ses engagements et de "préjudice écologique", lui enjoignant d'agir plus fortement d'ici la fin 2022. Les ONG se déclarent désormais prêtes à retourner en justice, pour demander cette fois des pénalités financières avec astreintes.

Transition écologique : la France face à des défis économiques inédits

Dans une étude publiée ce lundi, l'économiste Jean Pisani-Ferry estime que les investissements supplémentaires pourraient représenter plus de 2 points de PIB en 2030. Avec un coût économique et social non négligeable, et un impact fort sur les finances publiques.

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/transition-ecologique-la-france-face-a-des-defis-economiques-inedits-1945251>

(...) Réalisé avec l'inspectrice générale des finances Selma Mahfouz, ce travail d'envergure, qui découle d'une [commande passée par Elisabeth Borne l'été dernier](#), avance une « évaluation réaliste » de ces implications pour devenir neutre en carbone d'ici à 2050.

« Faire en dix ans ce qu'on a fait en trente »

Cet objectif que la France a fixé dans sa loi est atteignable, et « pas par la décroissance », assurent les auteurs. Mais il requiert une transformation majeure qui réclame d'investir pour sortir des énergies fossiles, de réorienter le progrès technique, et une vraie sobriété. « Cette mutation, c'est une révolution industrielle au grand galop », a expliqué ce lundi Jean Pisani-Ferry. « Et même si la technologie va y jouer son rôle, elle sera pilotée par les politiques publiques », a-t-il précisé.

(...) Le défi est colossal. En cours de révision, la troisième version Stratégie nationale bas carbone (SNBC) doit orchestrer la répartition de ces nouveaux efforts par secteur. Les auteurs ont calculé que la future SNBC pourrait viser une réduction de près de 150 millions de tonnes équivalent CO₂ de 2021 à 2030. « L'ambition pour 2030 est de faire en dix ans ce qu'on a fait en trente, mais sans compter sur la délocalisation des secteurs intensifs en carbone, et au contraire [en réindustrialisant la France](#). »

Ce sera, préviennent-ils, « la décennie de toutes les difficultés ». D'abord parce que les efforts à faire sont considérables et qu'ils nécessitent « une rupture immédiate avec les tendances du passé ».

(...) Ensuite, parce que les investissements supplémentaires pourraient représenter au bas mot environ 66 milliards d'euros par an à l'horizon 2030, soit plus de 2 points de PIB. Une évaluation qui reste sensible aux hypothèses, sachant que ces investissements n'intègrent pas tout, les secteurs aérien et maritime par exemple en sont absents.(...)

Les effets des politiques de réduction des émissions demeurent difficiles à appréhender avec précision. Reste que le rapport pointe du doigt que ces investissements n'accroîtront pas « nécessairement » la production potentielle (donc la richesse produite) d'ici à 2030 et que leur financement va donc « probablement induire un coût économique et social », car il va dégrader dans un premier temps la situation des entreprises [ou des ménages qui les réalisent](#).

« L'automobile va subir un choc particulièrement violent »

Par ailleurs, on peut aussi s'attendre à un ralentissement temporaire de la productivité « de l'ordre d'un quart de point par an » et à des réallocations sur le marché du travail. « L'automobile va subir un choc particulièrement violent », lit-on. Le tout, dans une configuration qui pourrait être inflationniste.

L'un des enjeux clés sera aussi de ne laisser aucun Français sur le bord de la route. Car « **la transition est spontanément inégalitaire** », avertit Jean Pisani-Ferry. **Les émissions des ménages diffèrent selon leurs revenus et le fait qu'ils soient urbains ou ruraux. Pour les ménages très modestes, mais aussi pour les classes moyennes, le coût lié à la rénovation de son logement, le changement de chauffage ou de voiture pour une électrique dépasse une année de revenu.**

« Il faut bien prendre en compte la nécessité d'avoir une transition juste », insiste-t-il, jugeant au passage qu'« il faut se libérer de l'idée que les réglementations seraient plus indolores que la tarification du carbone ».

Quoi qu'il en soit, **la transition aura une « forte incidence » sur les finances publiques** qui seront amenées à contribuer « substantiellement » à l'effort. Le supplément de dépenses publiques qu'elle induit « devrait être compris entre 25 et 34 milliards d'euros par an », selon les auteurs du rapport, qui évoquent un risque sur la dette publique « de l'ordre de 10 points de PIB en 2030, 15 points en 2035 et 25 points en 2040 », tout en soulignant la grande incertitude de l'estimation.

Comment alors financer la transition ? D'abord en **redéployant les dépenses budgétaires ou fiscales brunes**. Mais, il serait « peu réaliste » de s'arrêter là. Ils considèrent donc qu'il ne faut pas exclure un **financement par l'endettement public et qu'un accroissement des prélèvements obligatoires sera probablement nécessaire.**

Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz posent en particulier sur la table l'idée d'un **prélèvement exceptionnel et « explicitement temporaire » sur le patrimoine financier des 10 % les plus aisés** qui serait dédié à la transition climatique. Il n'est pas question là d'un rétablissement de l'ISF, mais d'un prélèvement « one-off », dont le paiement pourrait être effectué en une fois ou étalé dans le temps.

Environnement : il ne faut plus de nouvelles normes européennes après le Pacte vert, répète Emmanuel Macron

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/environnement-il-ne-faut-plus-de-nouvelles-normes-europeennes-apres-le-pacte-vert-repete-emmanuel-macron-230512>

Emmanuel Macron a réaffirmé vendredi lors d'une visite à Dunkerque **qu'il ne fallait plus "ajouter" de normes environnementales après l'application du Pacte vert de l'Union européenne, plaidant pour de "la stabilité" en la matière.**

"Moi je préfère des usines qui respectent nos normes européennes qui sont les meilleures, plutôt que ceux qui veulent encore ajouter des normes" et prendre le risque de "n'avoir plus d'usines", a déclaré le chef de l'État.

Devant les acteurs de l'industrie française jeudi, Emmanuel Macron avait appelé à "une pause réglementaire européenne", estimant que les normes environnementales de l'UE étaient déjà plus strictes qu'ailleurs et qu'il fallait désormais de la "stabilité".

Ses propos ont suscité de vives réactions, notamment de la part d'élus écologistes. "C'est absolument irresponsable", s'est indignée la députée EELV Sandrine Rousseau vendredi sur franceinfo. (...)

Les explications du camp présidentiel "ne sont pas convaincantes. Si les normes actuelles ne sont pas appliquées, c'est parce que les États écoutent les lobbys" et que leur politique européenne manque d'ambition", a critiqué la député LFI Caroline Fiat.

Action climat du Gouvernement : le Conseil d'État ordonne d'accélérer

La Haute Juridiction administrative enjoint à la Première ministre de prendre toute mesure utile d'ici au 30 juin 2024 pour assurer la cohérence du rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les engagements de l'État français.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/action-climat-gouvernement-grande-synthe-injonction-accelerer-deciion-conseil-etat-41747.php4>

C'est un nouvel avertissement que le Gouvernement reçoit ce mercredi 10 mai de la plus haute juridiction administrative. Le Conseil d'État [ordonne](#) en effet à la Première ministre de prendre toutes mesures supplémentaires utiles pour rendre cohérent le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec le [décret du 21 avril 2020](#) relatif aux budgets carbone nationaux et à la Stratégie nationale bas carbone, en lien avec les engagements juridiques de la France à travers l'Accord de Paris et la législation européenne. Les juges fixent l'échéance au 30 juin 2024 pour prendre ces mesures, en ajoutant toutefois un bilan d'étape au 31 décembre 2023. Ils ont en revanche refusé de fixer une astreinte comme le réclamaient pourtant les requérantes.

(...)

Pas de garantie sur le respect de la trajectoire de réduction

Par cette nouvelle décision, le Conseil d'État estime que son arrêt précédent n'a pas été complètement exécuté, le Gouvernement n'étant pas en mesure de garantir que la trajectoire de réduction puisse être effectivement respectée. Pour la période 2019-2023 (deuxième budget carbone), l'objectif de réduction de 1,9 % par an pourrait être atteint, mais les statistiques révèlent des baisses très contrastées selon les années : - 1,9 % en 2019, - 9,6 % en 2020, [+ 6,4 % en 2021](#) et - 2,5 % en 2022, selon les données provisoires. « *Il existe une incertitude sur le point de savoir si ces résultats sont liés à des actions du Gouvernement ou au contexte particulier des dernières années, caractérisé par de fortes baisses de l'activité (2020, avec la pandémie de Covid-19 et deux confinements), puis à la crise de l'énergie (2022 avec la guerre en Ukraine)* », commente le Conseil d'État.

En outre, l'instruction menée par ce dernier montre qu'il n'est pas certain que la réduction des émissions puisse être accélérée de façon suffisante à partir de 2024 pour atteindre l'objectif à 2030. Un exercice de simulation réalisé par le Centre interprofessionnel d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), à la demande du Gouvernement, montre que les mesures prises depuis juillet 2017 pourraient permettre d'atteindre une baisse de plus de 38 % en 2030. Mais les travaux du Haut Conseil pour le climat tempèrent ces conclusions. L'instance consultative indépendante, créée en 2018 en vue d'évaluer la stratégie climat du Gouvernement, [a montré](#) dans son rapport 2022 que seules six des 25 orientations de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) ont bénéficié de mesures en adéquation avec la trajectoire fixée. Quatre orientations auraient même fait l'objet de mesures contraires dans les domaines des transports, du bâtiment, de l'agriculture et de l'énergie. En bref, le HCC estime que l'objectif de 2030 est difficilement tenable, malgré la création d'un [Secrétariat général à la planification écologique](#). Et ce, compte tenu de l'accélération nécessaire de la baisse qui doit atteindre 3,2 % par an à partir de 2024.

(...)

Réactions contrastées

Ce nouvel arrêt du Conseil d'État, qui vient enrichir la jurisprudence en pleine croissance sur les contentieux climatiques, suscite des réactions contrastées. « *Avec cette décision, le Conseil d'État entérine la défaillance du Gouvernement et l'esbroufe qu'il organise autour de son (in)action climatique. À un moment où la France traverse un épisode de sécheresse inédit, après un été 2022*

marqué par des incendies catastrophiques, le Gouvernement a le devoir de réagir, et vite », réagissent les associations requérantes, à l'origine de l'[Affaire du siècle](#), autre grand procès climatique dirigé contre l'État français.

« Cette décision s'inscrit dans la lignée des grandes décisions rendues par les cours suprêmes du monde entier pour contraindre les États, mais aussi les entreprises, à agir de manière efficace et à sortir de la communication en matière de lutte contre le dérèglement climatique », se félicite également Corinne Lepage, avocate de la commune de Grande-Synthe, dans un communiqué.

« Retour à la réalité », réagit au contraire l'avocat Arnaud Gossement sur Twitter. « Le Conseil d'État douche tous les espoirs placés dans l'intervention du juge, valide les promesses et l'argumentaire du Gouvernement, rejette la demande d'astreinte et se borne à donner rendez-vous à la Première ministre en... juin 2024, quatre ans après le début de cette affaire », juge sévèrement l'avocat.

Gaz à effet de serre : voici le plan qui doit permettre à la France de respecter ses engagements

Depuis près d'un an, le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) planche sur les mesures à mettre en place pour permettre à la France de respecter ses engagements en matière d'émissions de gaz à effet de serre. À quelques semaines de la présentation officielle de ce plan, ses contours ont été confirmés à « Ouest-France ».

<https://www.ouest-france.fr/environnement/rechauffement-climatique/gaz-a-effet-de-serre-voici-le-plan-qui-doit-permettre-a-la-france-de-respecter-ses-engagements-eab7ef36-dea5-11ed-8876-51122d90141b>

Comment faire pour qu' en 2030, les émissions nettes de gaz à effet de serre françaises soient de 55 % inférieures à leur niveau de 1990 ? C'est à cette question, aussi cardinale qu'épineuse, qu'est chargé de répondre le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), rattaché à la Première ministre.

Créé en juillet dernier, le SGPE a depuis passé en revue les solutions à disposition, les a croisés avec [les objectifs de la France](#) et en a établi un plan d'action. Les contours de celui-ci, [révélés par Libération](#) ont été confirmés à *Ouest-France*. Les voici.

Transports : remplacer la flotte des véhicules particuliers

Dans le secteur des transports, de loin le plus émetteurs en France (il représente 30 % des émissions nationales), le gouvernement entend faire passer les émissions de 138 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2021 à 84 en 2030, soit une baisse de près de 40 %.

Sur les 54 millions de tonnes à économiser, le SGPE espère en trouver une dizaine grâce à l'électrification des véhicules particuliers et dix autres grâce à un ensemble d'autres actions, comme le covoiturage ou la diminution de la consommation des véhicules.

Le reste de l'effort devrait être porté par le changement de motorisation des véhicules utilitaires et des camions, ainsi que par les reports modaux (changements de mode de transports).

Agriculture : moins d'engrais et de ruminants

Selon le plan conçu par le Secrétariat général à la planification écologique, les émissions liées à [l'agriculture](#) (qui représentent 19 % des émissions hexagonales) doivent elles passer de 81 millions de tonnes en 2021 à 57 en 2030, soit une baisse d'environ 30 %.

Celle-ci doit passer notamment par la baisse des émissions liées aux engrais azotés et par la réduction des émissions liées à l'élevage. Ces deux leviers doivent à eux deux permettre d'économiser la moitié des 24 tonnes d'équivalents CO₂ à ôter du bilan de l'agriculture française.

Le reste de [l'effort demandé au monde agricole](#) est lié aux puits de carbone que celui-ci doit développer, grâce à une utilisation plus vertueuse des sols, prairies et forêts.

Industrie : décarboner les sites les plus polluants

L'industrie, la troisième émettrice française (19 % du total), devra elle faire passer ses émissions de gaz à [effet de serre](#) de 78 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2021 à 45 en 2030. Soit 33 tonnes à trouver qui représentent plus de 40 % du total actuel.

Les deux tiers de l'effort seront demandés aux 50 sites industriels les plus polluants du territoire, qui doivent à eux seuls économiser 21 millions de tonnes de gaz à effet de serre.

Résidentiel et tertiaire : remplacer les chaudières et rénover

Quatrième plus gros poste d'émissions français, le secteur résidentiel-tertiaire (qui regroupe les logements et les bureaux) devra lui faire passer ses émissions de 75 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en 2021 à 27 en 2030. Un effort colossal puisque les 48 millions de tonnes à économiser représentent 64 % du total des émissions actuelles du secteur.

Pour réussir ce niveau, le SGPE propose notamment de remplacer toutes [les chaudières au fioul](#) et au gaz du secteur résidentiel, ce qui doit permettre d'économiser près de 20 millions de tonnes de gaz à effet de serre. Menée dans le tertiaire, la même politique permettra d'en économiser une dizaine, tout comme, [la rénovation thermique des bâtiments](#).

Énergie et déchets : mettre fin aux centrales à gaz

Le secteur de l'énergie et des déchets sera lui aussi largement mis à contribution. Actuellement, il représente 58 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (13 % du total français). En 2030, il devra faire passer ce total à environ 23 millions de tonnes, soit une baisse d'environ 60 %. À elle seule, la sortie du gaz et du charbon du mix électrique permettra de ne pas émettre une dizaine de millions de tonnes de CO₂ par an.

Sept groupes de travail ont été constitués pour s'accorder sur le futur mix énergétique

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/groupe-travail-mix-energetique-lpec-41827.php4>

La méthode de concertation mise en œuvre pour le [plan de sobriété énergétique](#) est reprise pour élaborer la nouvelle « *stratégie énergétique française* », qui préfigurera la prochaine [Programmation pluriannuelle de l'énergie](#) (PPE) prévue par la [future loi de programmation énergie-climat](#) (LPEC). Ce 23 mai, la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a lancé sept groupes de travail pour « *construire un consensus politique qui transcende les étiquettes partisans et les intérêts particuliers de toutes les parties prenantes* ».

En plus d'une commission de synthèse, les six groupes thématiques se concentreront respectivement sur la sobriété, l'efficacité énergétique, la production d'électricité, la production de chaleur, l'innovation (à savoir l'hydrogène décarboné, la capture et le stockage de carbone ou encore le biogaz) et les zones non interconnectées (ZNI). (...)

Plan climat de la France : ONG et experts attendent plus de concret

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/plan-climat-de-la-france-ong-et-experts-attendent-plus-de-concret-230522>

Le projet français de réduction à 2030 des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été accueilli plutôt favorablement lundi par des experts et des ONG, qui saluent la "méthode" mais déplorent un manque de mesures concrètes ou de financements, avec un "calendrier ambitieux" semé d'embûches.

Trajectoires « plutôt ambitieuses mais... »

"Ce sont des trajectoires +plutôt ambitieuses+, mais il n'y a pas encore les mesures pour les atteindre", regrette Anne Bringault, directrice des Programmes au Réseau Action Climat jointe par l'AFP.

"On a un beau tableau et des beaux chiffres, mais on attend des mesures concrètes", résume l'experte. Le RAC, qui fédère une vingtaine d'ONG françaises, a des suggestions pour l'exécutif: "la suppression des niches fiscales sur le transport aérien dont le kérosène qui n'est pas taxé, un malus poids sur les véhicules y compris les grosses voitures électriques, des mesures pour la rénovation chez les plus précaires" ainsi qu'"un moratoire sur les élevages industriels et des aides pour des élevages plus durables".

"Il va falloir vraiment dialoguer avec les acteurs de la société civile sur les mesures à prendre et qu'elles soient accompagnées de dispositifs" pour aider les personnes les plus précaires, met en garde Anne Bringault, sous peine de devoir reculer face à la colère sociale.

« Discours de la méthode »

"C'est plutôt un discours de la méthode, mais sans nouvelles annonces", résume Benoît Leguet, directeur général de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), qui pointe aussi "deux angles morts": les financements et la prise en compte, coûteuse, de l'adaptation au changement climatique.

"Le gouvernement a compris qu'il va falloir des nouvelles politiques publiques", se félicite auprès de l'AFP ce membre du Haut conseil pour le climat. "Il y a une moitié à peu près de la baisse qui relève de politiques encore à définir", évalue-t-il.

"Il ne va peut-être pas y avoir de +pause réglementaire+ en France", ironise-t-il, dix jours après que le président Emmanuel Macron a plaidé pour une telle "pause" normative au niveau européen.

"Je reste un peu sur ma faim sur la stratégie de financement public de long terme" et sur le chiffrage du Projet de loi de finances 2024, déplore l'expert.

« Calendrier extrêmement ambitieux »

"C'est positif qu'il y ait cette effervescence pour accélérer les choses et chiffrer les efforts additionnels dans chaque secteur", relève Andreas Rüdinger, de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri).

Mais pour cet expert de la transition énergétique, joint par l'AFP, "le calendrier est extrêmement ambitieux alors qu'on est déjà en retard", qu'il faut assurer la concertation et réussir des étapes parlementaires délicates.

"Chacun veut faire son plan, mais après il faut mettre en oeuvre", rappelle Andreas Rüdinger. "La vraie question n'est pas tant la trajectoire que de trouver comment débloquer des dossiers prioritaires

pour réduire les émissions", dit-il, évoquant notamment "l'élevage et l'alimentaire" qui embarrassent le gouvernement.

(...)

NUCLEAIRE

EPR de Flamanville : feu vert de l'ASN pour reporter le remplacement du couvercle défectueux

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/epr-de-flamanville-feu-vert-de-lasn-pour-reporter-le-remplacement-du-couvercle-defectueux-230519>

L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) a accepté qu'EDF reporte à 2025 le remplacement du couvercle défectueux de la cuve du réacteur EPR de Flamanville, censé entrer en service au premier trimestre 2024, après 12 ans de retard, a indiqué vendredi le gendarme de la sûreté nucléaire.

(...) L'ASN précise que "dans le cas où le projet subirait à nouveau un retard important, l'exploitant devra réexaminer la possibilité de remplacer le couvercle avant la mise en service du réacteur".

Après un nouveau retard de 6 mois annoncé en décembre, le démarrage de ce réacteur, le premier de cette génération prévu sur le sol français, interviendra 12 ans après la planification initiale. Ces retards ont fait exploser la facture du chantier, lancé en 2007, et qui se chiffre désormais à 13,2 milliards d'euros, selon EDF, quatre fois le budget initial de 3,3 milliards d'euros.

Relance du nucléaire : le projet de loi est définitivement adopté

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/loi-nucleaire-epr-epr2-construction-centrales-EDF-mix-energetique-ppe-41791.php4>

L'Assemblée nationale a adopté, le 16 mai, le [projet de loi](#) relatif à l'accélération des procédures liées à la [construction de nouvelles installations nucléaires](#) à proximité de sites existants, à 399 voix pour et 100 contre (groupes LFI et Écologiste). Il s'agit de la dernière étape avant publication de la loi. Le Gouvernement avait en effet engagé la [procédure accélérée](#) sur ce texte, en vue de relancer la [construction de six EPR 2 d'ici à 2035](#).

(...) Au cours de l'examen du texte, les parlementaires ont souhaité revenir sur l'objectif de [réduction de la part du nucléaire](#) dans le mix électrique (50 %) et sur le plafonnement de la capacité nucléaire à 63,2 gigawatts (GW), adoptés en 2015 à l'issue du débat national sur l'énergie. Un vote pointé du doigt, alors que la loi de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), conçue pour fixer, tous les cinq ans, les objectifs d'évolution du mix énergétique, est attendue. « *Le Gouvernement met la charrue avant les bœufs et acte une relance à marche forcée sans avoir de scénario clair sur lequel baser la [planification énergétique](#) du pays, ni d'objectifs précis en termes de sobriété et d'efficacité énergétique* », dénoncent Greenpeace et Sortir du nucléaire, estimant qu'il court-circuitait les [débats sur la politique énergétique](#) et le futur mix.

Accélération du nucléaire : les députés écologistes et LFI saisissent le Conseil constitutionnel

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/loi-nucleaire-acceleration-saisine-conseil-constitutionnel-ecologistes-lfi-41818.php4>

La promulgation du projet de loi relatif à l'accélération du nucléaire, [adopté définitivement](#) par l'Assemblée nationale le 16 mai, pourrait-elle être entravée par l'inconstitutionnalité du texte ? C'est

l'espoir des députés écologistes et de La France insoumise (LFI) qui [ont saisi](#) le Conseil constitutionnel, le 22 mai, en ce sens.

(...) Au cœur du grief portant sur l'insincérité des débats au Parlement figurent le découplage entre l'élaboration de la [loi de programmation](#) relative à l'énergie et au climat (dont la présentation est désormais prévue pour l'automne) et la loi déferée, de même que l'absence de prise en compte des résultats du [débat public](#) sur la construction de nouveaux réacteurs et de la [concertation](#) sur « le système énergétique de demain ».(...)

INDUSTRIE

Le Gouvernement présente sa méthode pour une réindustrialisation « verte »

Ce 16 mai, le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire, a présenté son nouveau projet de loi Industrie verte. Il ambitionne de réhabiliter 50 friches pour y accueillir de nouvelles gigafactories de batteries ou de panneaux solaires.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/gouvernement-projet-loi-industrie-verte-41784.php4>

(...) Concentré sur quinze dispositions, il s'appuie sur deux stratégies : la [décarbonation de l'industrie existante](#), dans la continuité du plan France 2030, et le soutien d'une nouvelle industrie autour de cinq « *technologies vertes* » prioritaires. Ce « *big five* », comme le surnomme Bruno Lemaire, se base sur le [photovoltaïque](#), l'éolien, les pompes à chaleur, les batteries électriques et l'hydrogène décarboné. « *Nous renonçons à certaines filières pour arrêter de nous disperser* », se justifie le ministre. L'objectif ? Générer environ 23 milliards d'euros d'investissements, créer 40 000 emplois directs et économiser 41 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (MtCO₂e) d'ici à 2030.

Accueillir jusqu'à 50 nouvelles « gigafactories »

Pour y parvenir, le Gouvernement mise sur la dépollution et la réhabilitation de 2 000 hectares (ha) de friches industrielles (sur les 170 000 ha de friches du territoire métropolitain) pour constituer un « *stock* » de cinquante sites [déjà artificialisés](#) et prêts à être équipés. Il table sur la mobilisation, de la part de la Banque des territoires, d'un milliard d'euros sur cinq ans, la récupération des créances environnementales en leur donnant un statut de « *dette privilégiée* » et l'intégration d'un objectif de « *développement des activités industrielles* » au sein des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet). Ces sites seront consacrés à de nouvelles « *gigafactories* » (à la manière des futures usines d'[Holosolis](#), de ProLongium ou encore d'Orano et XTC annoncées lors de l'événement Choose France) et pourront être considérés comme projets d'intérêt national majeur afin que « *l'État puisse prendre la main* » et accélérer leur mise en œuvre.

(...)

Un nouveau crédit d'impôt et un nouveau livret d'épargne

Le principal levier envisagé demeure évidemment celui du financement. Le projet de loi veut exploiter les possibilités offertes par le nouveau cadre temporaire de soutien de crise (ou « *Temporary Crisis and Transition Framework* »), adopté par la Commission européenne en mars dernier. Ce dernier permet de créer, par le biais du projet de loi, un nouveau crédit d'impôt « *Investissement dans les industries vertes* » (ou C3IV) couvrant entre 20 et 45 % du coût des investissements pour les projets consacrés à quatre des « *big five* ». Déjà soutenue à travers le programme des Projets importants d'intérêt européen commun ([Piec](#)), la production d'hydrogène n'en profitera pas pour l'instant. Ce C3IV pourra être sollicité jusqu'en 2025 et versé d'ici à 2029.

Ce nouveau crédit d'impôt doit être compensé, à hauteur de 500 millions d'euros par an, par une révision de plusieurs aides. Parmi les premières pistes : un relèvement des seuils d'émission de gaz à effet de serre dans l'évaluation du bonus-malus automobile et des contraintes poussant au verdissement des flottes d'entreprise. Bercy indique que d'autres pistes, touchant les carburants et les énergies fossiles, à intégrer au prochain projet de loi de finances sont « *en cours d'audit* ».

Le Gouvernement mise également sur la création, dès janvier 2024, d'un nouveau livret de « plan avenir climat » (qui complètera plutôt que remplacera le livret de développement durable et solidaire, ou LDDS). Ce produit d'épargne, destiné au moins de 18 ans, sera doté d'un plafond identique au livret A (environ 23 000 euros), mais à la rémunération supérieure, et sera voué à financer des projets « *de transition écologique* », dont d'industrie verte. Le ministère de l'Économie estime ainsi obtenir 5 milliards d'euros de financements annuels supplémentaires.

Une réindustrialisation plus exigeante

(...)

Dans le même temps, les subventions déployées par Bpifrance (prêts verts, subvention verte pour les petites structures, garanties vertes, etc.) seront soumises à un nouveau degré d'écoconditionnalité : la réalisation d'un diagnostic de son impact environnemental « *adapté à la taille* » de l'entreprise bénéficiaire. (...)

Le projet de loi Industrie verte souhaite, en outre, resserrer la vis du [bonus écologique](#) versé à l'achat d'un véhicule électrique. Pour être éligible, ce dernier devra respecter de nouveaux standards (en cours de formulation par l'Agence de la transition écologique, ou Ademe) concernant le mix énergétique du pays d'assemblage et de fabrication des pièces détachées (acier et batteries), mais s'agissant aussi du taux de recyclabilité de ses composants. (...)

(...) Le Réseau Action Climat (RAC) regrette que « *l'économie circulaire soit uniquement abordée à travers le prisme des déchets, sans mention des autres piliers que sont l'écoconception, le réemploi et la réparation* ».

Réindustrialisation : le sprint voulu par Emmanuel Macron

Réglementation, dépollution, formation... Pour faire face à ce qu'il considère comme une urgence – la réindustrialisation de la France –, le président de la République veut accélérer sur tous les plans.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/industrie-verte-plan-president-republique-acceleration-investissements-simplification-formation-41766.php4>

Après l'accélération du développement des énergies renouvelables et celle du [nucléaire](#), le président de la République, Emmanuel Macron, veut désormais passer la vitesse supérieure en matière de réindustrialisation. Un enjeu crucial sur le plan économique et social, mais également environnemental, estime-t-il. « *On ne peut pas réussir la bataille pour le climat et la biodiversité par une stratégie de désindustrialisation, parce qu'on importe des produits que l'on ne choisit pas (...), des modèles peut-être moins-disant que nous sur le plan climatique et plus attentatoires à la biodiversité* », a-t-il expliqué lors de sa présentation de sa stratégie en la matière, jeudi 11 mai, à l'Élysée, devant un vaste parterre d'industriels, d'élus locaux et de ministres.

(...)

Des procédures deux fois plus courtes

Afin de réduire les délais de contentieux et de garantir le traitement des dossiers de création d'une usine en neuf mois au lieu de dix-huit, à partir de l'idée initiale au lancement des travaux, le chef de l'État propose de faire traiter toutes les procédures en parallèle, par une « *équipe projet* », et de mieux consulter les scientifiques, les experts et les publics, sans préciser comment. « *Pour les projets d'intérêt majeur national nous allons prévoir une procédure exceptionnelle pour éviter qu'ils ne partent vers des économies concurrente* », ajoute-t-il, sans plus d'informations, là encore.

On doit s'appuyer sur ce que l'on a réussi ces dernières années, en le stressant, en le poussant aux limites
Emmanuel Macron, président de la République

La planification de la dépollution des [friches industrielles](#) à très court terme, en collaboration avec les collectivités locales, devrait également permettre de gagner du temps et de mettre à la disposition des industriels des sites préaménagés, prêts à l'emploi, tout en luttant contre l'artificialisation des sols. Pour répondre aux besoins de la réindustrialisation, 20 000 à 30 000 hectares seraient en effet nécessaires alors que ces friches en représentent entre 90 000 et 150 000. Ces chantiers baptisés « *sites France 2030* » pourraient être financés par la Banque des territoires, qui prévoit une enveloppe d'un milliard d'euros sur les cinq prochaines années, notamment pour l'accompagnement des industriels et des collectivités sur ces zones. Une démarche saluée par les intercommunalités, mais qui ne satisfait pas complètement les élus de Villes de France. « *L'État ne peut pas agir seul, la réindustrialisation doit s'appuyer sur une gouvernance territoriale partagée, maire-président d'intercommunalité-préfet-chefs d'entreprise pour obtenir des résultats concrets* », soulignent-ils. Une stratégie nationale consacré à cette question du foncier industriel sera par ailleurs élaborée collectivement, en y associant les filières du recyclage des terres et matériaux.

Des financements *had hoc*

Emmanuel Macron compte également faire perdurer le dispositif des territoires d'industrie en mettant, cette fois, l'accent sur les projets « *à fort impact territorial* » pour les collectivités les plus en difficulté, grâce à une enveloppe de 100 millions d'euros cette année. (...)

Prêts verts, garanties vertes, subventions vertes... Les aides aux PME et aux ETI, octroyées par l'Ademe ou la BPI, par exemple, seront clarifiées et simplifiées. [L'épargne sera aussi mobilisée](#) et fléchée vers l'industrie verte par du capital investissement dans l'assurance-vie. Enfin, via les fonds « *Tibi* » consacrés au financement des entreprises technologiques,

(...)

les investisseurs institutionnels seront sollicités. Un label « *Industrie verte* » permettra de garantir la destination de ces fonds. Enfin, un fonds d'investissement de 2 milliards d'euros sera créé pour faciliter l'accès aux métaux critiques nécessaires à la transition énergétique. L'État lui apportera 500 millions d'euros. Il sera géré par la société InfraVia.

Formation à tous les étages

Sur le volet des [compétences](#), le président de la République espère passer le cap du million d'apprentis et poursuivre la réforme du lycée professionnel. Mais pour occuper les centaines de milliers d'emplois à venir dans le secteur de l'industrie, il prévoit aussi de développer et d'adapter les autres formations à tous les échelons, tous les niveaux de qualification, de l'opérateur à l'ingénieur, des jeunes aux demandeurs d'emploi en reconversion, *via* une enveloppe de 700 millions d'euros. (...)

En parallèle, Emmanuel Macron compte aussi actionner le levier de la compétitivité qui passe, selon lui, par l'allègement du coût du travail et du capital, en particulier par la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et par la « *décomplexification* » du droit du travail. Enfin, considérant l'avance de l'Union européenne en matière de législation environnementale, il appelle à « *une pause réglementaire* » accompagnée d'investissements massifs. Le risque encouru est de devenir « *les mieux-disants en termes de réglementation et les moins-disants en termes de financement* », plaide-t-il. Emmanuel Macron défend également l'idée d'un étiquetage carbone européen et plus généralement le ciblage des achats en fonction du bilan carbone des produits : le bonus écologique des véhicules électriques devrait ainsi être revu à l'aune de leur bilan environnemental, mais [les achats publics](#) devraient aussi être concernés.

Industrie verte : le match est lancé

<https://www.i4ce.org/publication/investissements-pour-decarboner-industrie-lourde-france-quoi-combien-quand/>

Face à une compétition mondiale exacerbée par l'*Inflation Reduction Act* Etats-Unis, l'équipe Europe et le joueur France multiplient les initiatives pour relever concomitamment deux défis : verdifier l'industrie existante telle que l'acier ou le ciment, et industrialiser la production des biens verts, ces *cleantech* comme les pompes à chaleur ou les électrolyseurs qui font de la transition une réalité. Pour relever le premier défi, le gouvernement français a mis sur la table entre 5 à 10 milliards d'euros d'argent public pour décarboner les sites de production les plus polluants, en contrepartie d'investissements privés. Mais a-t-on bien pris la mesure des besoins d'investissements des industriels ?

Dans une étude que nous publions aujourd'hui, et que vous découvrirez dans cette newsletter, nous avons analysé les besoins d'investissement de quatre secteurs de l'industrie lourde en France. Et il en ressort que les besoins d'investissement varient d'un facteur 4 en fonction du scénario de décarbonation retenu ! Par exemple, un scénario plus sobre nécessite moins d'acier ou de ciment, et donc moins d'investissements de décarbonation. D'où l'importance de planifier, de se mettre d'accord sur les besoins de demain, pour éviter de sur-investir ou de sous-investir.

Pour relever le défi de l'industrialisation des *cleantech*, la France, avec son projet de loi industrie verte, et la Commission européenne, avec son *Net Zero Industry Act*, veulent accélérer l'octroi de permis d'installation de nouveaux sites. C'est essentiel. Mais le projet français ne cible pas seulement les *cleantech*, échouant ainsi à leur donner un avantage comparatif. Quant à l'Union européenne et ses Etats membres, ils ne doivent pas oublier en parallèle d'investir dans leurs capacités institutionnelles pour traiter les demandes de permis, afin de suivre la cadence sans rogner sur les exigences environnementales. C'est l'une des propositions de notre nouveau billet d'analyse consacré au *Net Zero Industry Act*, propositions qui visent à en faire une rampe de lancement vers un plan européen d'investissement pour la *cleantech* et le climat. Verdifier l'industrie et industrialiser le vert. Deux défis distincts qu'il faut aborder en même temps, et en articulant les politiques françaises et européennes. Car c'est en jouant collectif qu'on gagne des matches.

Batteries électriques : la quatrième usine française conçue par le taïwanais Pro-Logium vise une ouverture fin 2026

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/batteries-electriques-la-quatrieme-usine-francaise-concue-par-le-taiwanais-pro-logium-vise-une-ouverture-fin-2026-230509>

Le groupe taïwanais ProLogium vise une entrée en production à partir de la fin de 2026 de son usine de batteries pour véhicules électriques à Dunkerque, a appris l'AFP mardi de source proche du dossier. L'investissement prévu pour cette méga-usine se monte à 5,2 milliards d'euros d'ici 2030, selon la même source.

(...° L'usine vise une capacité de production susceptible à terme "d'équiper 500 000 à 750 000 véhicules électriques par an", selon l'annonce de concertation préalable publiée en avril par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Les batteries solides sont censées pallier plusieurs limites des batteries lithium-ion actuelles: plus d'autonomie, plus de sécurité, moins d'incendies, et un temps de charge plus rapide.

Trois autres projets d'usines sont prévues en France, toutes dans le Nord et le Pas-de-Calais. La première, construite ACC (coentreprise de Stellantis, TotalEnergies et Mercedes-Benz) doit ouvrir dans les prochains mois à Douvrin près de Lens (Pas-de-Calais).

Une usine du groupe sino-japonais AESC-Envision doit produire des batteries pour Renault à Douai (Nord) à partir de début 2025, puis et un troisième site de la start-up grenobloise Verkor doit entrer en production à Dunkerque à partir de mi-2025, avec également Renault pour principal client.

Batteries lithium : Emmanuel Macron annonce 1,5 milliard d'euros d'investissements entre Orano et le chinois XTC à Dunkerque

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/batteries-lithium-emmanuel-macron-annonce-15-milliard-deuros-dinvestissements-entre-orano-et-le-chinois-xtc-dunkerque-230512>

Le chinois XTC et le français Orano vont investir 1,5 milliard d'euros et créer 1 700 emplois dans un site lié aux batteries lithium à Dunkerque (Nord), a annoncé vendredi Emmanuel Macron.

(...) "Avant la fin de la décennie, on aura plus de 20 000 emplois nouveaux sur le bassin du Dunkerquois", selon Emmanuel Macron. "On va mettre le paquet sur les compétences et la formation, c'est la mère des batailles."

Outre Prologium, trois autres usines sont en cours de conception en France, toutes dans le Nord et le Pas-de-Calais. La première, construite par ACC (coentreprise de Stellantis, TotalEnergies et Mercedes-Benz), doit ouvrir prochainement à Douvrin près de Lens (Pas-de-Calais).

Une usine du groupe sino-japonais AESC-Envision doit produire des batteries pour Renault à Douai (Nord) à partir de début 2025, puis un troisième site de la start-up grenobloise Verkor doit entrer en production à Dunkerque à partir de mi-2025, avec également Renault pour principal client.

Méthanisation XXL à Corcoué-sur-Logne : l'enquête débute ce lundi 15 mai

La mairie de Corcoué-sur-Logne accueille l'enquête publique sur le projet de construction d'une unité de méthanisation, portée par MéthaHerbauges.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/corcoue-sur-logne-44650/methanisation-xxl-a-corcoue-sur-logne-lenquete-debute-ce-lundi-15-mai-66ed864a-f113-11ed-83be-4a77803b0dd3>

L'enquête publique, étape obligatoire, est un moment important dans la vie d'un projet. C'est à ce moment que les citoyens ont accès à l'ensemble des informations et peuvent, en mairie, par courrier, ou sur Internet, apporter leurs remarques, leurs avis ou poser des questions.

Cette enquête publique sur [le projet de méthanisation à Corcoué-sur-Logne](#), qui s'ouvre ce lundi 15 mai, porte plus précisément sur deux points : la création d'une unité de méthanisation, ainsi que la demande de permis de construire. Pour coordonner cette enquête, une commission a été désignée et comprend un cadre retraité de l'agroalimentaire, président de la commission d'enquête, un ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraires en retraite et un retraité de l'ingénierie.

Pendant la durée de l'enquête, prévue jusqu'au vendredi 16 juin compris, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique à la mairie de Corcoué-sur-Logne, aux jours et heures d'ouverture. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible [directement sur la plate-forme numérique](#), ainsi que sur le site internet de [la préfecture de Loire-Atlantique](#).

À la suite de cette enquête publique, la commission rédigera un rapport unique dans lequel elle relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera, également, dans un document séparé, ses conclusions. Rapport et conclusions seront publiés sur le site internet de la préfecture et disponibles en mairie de Corcoué-sur-Logne.(...)

AGRICULTURE

Disparition des oiseaux : une étude scientifique démontre l'effet prépondérant de l'agriculture intensive

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/disparition-oiseaux-agriculture-intensive-effets-etude-scientifique-cnrs-41770.php4>

Le doute n'est plus permis, si tant qu'il pouvait l'être encore. Dans une étude scientifique qui va paraître cette semaine dans la revue *PNAS*, une équipe dirigée par des scientifiques du CNRS et de l'université de Montpellier ont, pour la première fois, quantifié et hiérarchisé l'impact de différentes pressions humaines sur les populations d'oiseaux. Verdict ? L'effet dominant est l'augmentation de la quantité d'engrais et de pesticides utilisés par hectare, même si les oiseaux souffrent d'un cocktail de pressions humaines parmi lesquelles figurent, en deuxième position, la hausse des températures, suivie de l'urbanisation et de l'évolution du couvert forestier.

Quant à la quantification des pertes, les chiffres rapportés par cette étude fondée sur « *trente-sept ans de données de 20 000 sites de suivi écologique dans 28 pays européennes, pour 170 espèces d'oiseaux différentes* » sont faramineux. Il en ressort que 20 millions de spécimens disparaissent en Europe d'une année sur l'autre, soit 800 millions d'oiseaux en moins depuis 1980. La baisse est globale, mais elle n'est pas uniforme selon les écosystèmes considérés : elle s'élève à 57 % pour les oiseaux des milieux agricoles, 28 % pour ceux des milieux urbains et 18 % pour les oiseaux forestiers.

Selon les auteurs, ces résultats signent « *une dégradation environnementale profonde* » car des espèces aux exigences environnementales très différentes sont touchées. Leur disparition menace l'ensemble des écosystèmes en raison des interactions existant avec d'autres espèces, telles que la prédation, le rôle de proie pour d'autres espèces ou encore la dissémination de graines. « *Ces travaux démontrent l'urgence de repenser le mode de production alimentaire actuel* », alertent le CNRS, l'université de Montpellier et le Muséum national d'histoire naturelle. Cette alerte n'est pas nouvelle après [des études](#) et des [bilans statistiques](#) qui avaient déjà établi la corrélation entre disparition des oiseaux et agriculture intensive, et après les constats établis notamment par la [Cour des comptes](#) et la [Commission européennes](#).

La concentration des élevages intensifs en Bretagne exerce une pression environnementale excessive

Près de 70 % des élevages intensifs français sont concentrés en Bretagne et dans les Pays de la Loire, rapporte Greenpeace. L'ONG réclame une meilleure répartition sur le territoire et dénonce le concept des fermes-usines.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/elevages-intensifs-concentration-ouest-france-bretagne-pression-environnement-41787.php4>

« Tous les animaux sont en Bretagne et toutes les céréales sont dans le bassin parisien, en caricaturant à peine », expliquait [Gilles Billen](#), directeur de recherche au CNRS, dans une interview à *Actu-Environnement* en avril 2022. La carte des élevages industriels que Greenpeace publie ce mardi 16 mai corrobore cette déclaration.

L'ONG a analysé la base de données des [installations classées](#) (ICPE) que lui a transmise le ministère de la Transition écologique en janvier 2023. Une base de données qui contenait des anomalies, indique-t-elle, portant notamment sur les indications géographiques des installations ou le nombre d'animaux, et qui a nécessité des traitements correctifs. Malgré ces difficultés, Greenpeace a établi une carte de France des « fermes-usines » qui correspondent aux élevages soumis au régime d'autorisation au titre des ICPE, soit les élevages de plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (+ 30 kg), 40 000 emplacements pour les volailles, 400 vaches laitières et 800 animaux pour les élevages de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement.

L'analyse de l'ONG révèle qu'il existe 3 010 élevages de ce type en France, susceptibles de contenir plus de 200 millions d'animaux, répartis dans 84 départements. Mais la répartition est loin d'être homogène. Près de 70 % de ces élevages sont concentrés dans deux régions, la Bretagne et les Pays de la Loire. Le département des Côtes-d'Armor décroche la palme, avec 468 élevages intensifs, soit un ratio de 50 animaux par habitant, mais il est suivi de très près par le Finistère et le Morbihan.

« Plus les fermes-usines sont nombreuses à l'échelle d'un territoire, plus la pression environnementale y est importante. La simplification extrême des productions animales (l'hyperspécialisation des régions) et l'apparition de monocultures sont à l'origine de graves dégradations environnementales et sociales, au profit d'une poignée d'agro-industriels », explique l'ONG.

(...)

Planifier une meilleure répartition de l'élevage

« Au-delà des conditions ignobles subies par un grand nombre d'animaux, l'accumulation des fermes-usines sur le territoire français a des conséquences environnementales, sociales et sanitaires désastreuses. Pollution de l'air, de l'eau, des sols, développement des algues vertes, déforestation, antibiorésistance, zoonose ou encore disparition du monde paysan : autant d'éléments qui doivent nous alerter et nous pousser à agir », alerte Greenpeace.

(...) La concentration des élevages industriels dans une même région appelle à « planifier une meilleure répartition de l'élevage sur tout le territoire », estime Greenpeace. Pour favoriser une déspecialisation, l'ONG réclame la mise en place de systèmes de quotas et de minima par filière et par région, couplés avec des incitations financières. Mais l'ONG souhaite aller plus loin en remettant en cause le modèle même de l'élevage intensif, comme elle [l'avait déjà fait](#) dans le passé.

« Il est crucial d'amorcer une sortie de l'élevage industriel en instaurant un moratoire sur tous les nouveaux projets de création ou d'extension de fermes-usines en France », explique Sandy Olivar Calvo, chargée de campagne agriculture chez Greenpeace. Cette sortie ne signifie pas pour autant une remise en cause de l'activité d'élevage en tant que telle par l'ONG.

« Il faut aujourd'hui remettre de l'agronomie dans nos systèmes agricoles en favorisant les systèmes de polyculture-élevage, explique Sandy Olivar Calvo. La diversification est la clé pour des systèmes résilients, c'est pourquoi le Gouvernement doit subventionner l'élevage écologique et soutenir

davantage la production de fruits et légumes frais biologiques, tout en développant la production de légumes secs pour l'alimentation humaine. »

Agriculture : la stratégie du consomm'acteur atteint ses limites

<https://www.i4ce.org/decideurs-publics-doivent-changer-leurs-recits-sur-transition-alimentaire-climat/>

Il n'y aura pas d'agriculture durable ni de bonne santé nutritionnelle sans changement des régimes alimentaires. C'est à la fois une certitude et un défi d'ampleur. Or, la stratégie implicite ou explicite des décideurs publics français pour mener à bien cette transition alimentaire repose sur le pari du consommateur responsable, ou « consomm'acteur », et cette stratégie ne produit pas les résultats escomptés. On observe certes quelques évolutions positives, mais on ne peut que constater que la consommation de viande ne baisse plus depuis près de 10 ans ou que les recommandations nutritionnelles restent lettre morte. Alors même qu'une majorité de Français déclare avoir réduit sa consommation de viande. Et qu'une majorité encore plus écrasante estime ses pratiques alimentaires exemplaires du point de vue de l'environnement.

La stratégie du consomm'acteur atteint donc ses limites car elle repose sur une vision trop simplifiée de la société et des changements de modes de vie. Compter sur la responsabilité individuelle et un léger accompagnement par des politiques publiques ne suffira pas. Les décideurs publics doivent au contraire agir beaucoup plus fortement sur l'environnement alimentaire pour faire advenir la transition. Il ne s'agit pas en cela de dicter de nouvelles habitudes alimentaires ou de restreindre les libertés individuelles des citoyens, mais de viser les principaux acteurs qui façonnent les pratiques alimentaires, à savoir les acteurs de l'industrie agro-alimentaire et de la distribution.

Trop de vaches en France : la Cour des comptes remet en cause le soutien à l'élevage bovin

Dans un nouveau rapport, la Cour des comptes juge le cheptel de bovins trop important en France et soutenu sans suffisamment d'exigences en termes d'impacts environnementaux. Elle recommande de remettre à plat cette stratégie.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/rapport-Cour-des-comptes-aides-financieres-elevages-bovins-impacts-environnementaux-methane-strategie-41829.php4>

[Réduire le cheptel bovin](#) et la consommation de viande en France : en pleine concertation sur le projet de [loi d'orientation et d'avenir agricoles](#), la récente proposition de la Cour des comptes risque de susciter quelques crispations, notamment au sein de la FNSEA. Mais la juridiction financière, qui s'était jusqu'à présent plutôt penchée sur les appuis à l'[agriculture biologique](#) ou sur les soutiens à l'installation, a quelques arguments à faire valoir. Dans un rapport publié lundi 22 mai, celle-ci met en effet en lumière l'inadéquation entre les aides octroyées à l'élevage bovin, entre 2015 et 2022, et le bénéfice qui en résulte : pour les agriculteurs comme pour l'environnement.

Alors que ces exploitations ne représentent qu'un tiers du total du secteur agricole, en occupant globalement la même proportion de surface agricole utile, elles demeurent « *de loin* » les plus subventionnées du secteur, note son étude. Chaque année, elles absorbent ainsi 4,3 milliards d'euros d'aides publiques, issues principalement de la politique agricole commune (PAC). En 2020, une exploitation d'élevage de bovins pour la viande a ainsi perçu, en moyenne, 50 300 euros au titre de la PAC. Une exploitation pour le lait en a reçu 36 000. À ces versements s'ajoutent d'autres aides sociales et fiscales, ainsi que des soutiens à l'investissement ou pour faire face aux urgences, en cas de crise.

Un modèle économique fragile

Cet appui massif permet à la France d'occuper la deuxième place européenne pour la production de viande et le deuxième rang pour la production de lait, mais il ne garantit pas pour autant la pérennité de ces entreprises. « *Le modèle économique des exploitations d'élevage apparaît fragile et sa viabilité reste dépendante du niveau élevé d'aides publiques* », soulignent les analystes. Sans ces dernières,

d'ailleurs captées en partie par d'autres acteurs, en amont et en aval de la filière, 90 % des exploitations allaitantes et 40 % des exploitations laitières présenteraient un résultat courant avant impôt négatif, estime le ministère de l'Agriculture.

(...) Des paradigmes à revoir

Le scénario Afterres 2050, réalisé par l'association Solagro, retient que le stockage de carbone dans les prairies permet d'effacer entre 15 et 20 % des émissions bovines seulement, soit 8,5 MtCO₂éq par an. L'élevage reste ainsi responsable de 11,8 % des émissions d'équivalents CO₂ du pays. Autant que le bâtiment résidentiel. Dans sa mesure de la contribution de l'agriculture à la lutte contre le réchauffement climatique, le Plan stratégique national de la PAC aurait même recours à des indicateurs non pertinents. « *L'augmentation des surfaces de prairies ne conduit pas à réduire les émissions de GES si elle s'accompagne d'un cheptel supplémentaire émettant toujours davantage de GES que sa prairie n'en stocke* », observe le rapport.

(...). Pour la Cour des comptes, le respect des engagements de la France en matière de réduction des émissions de méthane, souscrits en 2021 via l'accord international Global Methane Pledge, soit - 30 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2020, appelle ainsi nécessairement une réduction importante du cheptel.

Moins de viande au menu

Cette stratégie devra être clairement définie et rendue publique, en tenant compte des objectifs nationaux de santé publique, d'aménagement du territoire et de souveraineté alimentaire. Un dernier item particulièrement défendu par [les sénateurs](#) dans la proposition de loi Compétitivité de la ferme France, adoptée mardi 23 mai. « *Cette réduction peut être aisément conciliée avec les [besoins en nutrition](#) des Français, un tiers d'entre eux consommant davantage que le plafond de 500 g par semaine de viande rouge préconisé par le Plan national nutrition santé* », soulignent les rapporteurs.

(...) Un parti pris qui agace particulièrement la FNSEA. « *En France, près de 25 % de la viande bovine est importée* », rappelait son nouveau président, [Arnaud Rousseau](#), sur France Info, ce mercredi 24 mai, tandis que sa Fédération nationale bovine pointait, de son côté, les 24 000 tonnes de viande australienne susceptibles d'accéder au marché européen via un nouvel accord de libre-échange. Sur ce point, elle est rejointe par son ministre de l'Agriculture, qui interrogeait, mardi, sur Twitter : « *Le discours sur la décroissance forcée, portée comme politique publique, est curieux pour ne pas dire hors des réalités, quand on sait que la France n'est autosuffisante pour aucune filière animale. Serait-ce à dire que certains assumeraient de voir renforcer nos importations, baisser notre souveraineté alimentaire au profit de formes d'agriculture que nous ne voulons pas ?* » Ce faisant, Marc Fesnaul contredit sa Première ministre, elle-même, qui annonçait la veille, dans le cadre de la présentation de la stratégie climat du Gouvernement, la nécessité de réduire de quelque 5 MtCO₂ le budget carbone annuel de l'élevage à l'horizon 2030..

BATIMENTS

Opinion | Immobilier : la rénovation énergétique sera globale ou ne sera pas !

Les résultats obtenus sur les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ne sont pas encore à la hauteur des objectifs fixés par le gouvernement, estime François Lhoutellier. Il faut changer de méthode pour accélérer et relever ce défi collectif.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-immobilier-la-renovation-energetique-sera-globale-ou-ne-sera-pas-1943817>

La [Première ministre](#) a rappelé que la transition écologique était l'un des chantiers prioritaires du gouvernement, ajoutant que « seul un engagement collectif permettra d'offrir aux Français les résultats concrets qu'ils attendent ». Si la prise de conscience est là, et les bonnes intentions, au rendez-vous, les résultats obtenus sur la [rénovation énergétique](#) des bâtiments ne sont pas encore à la hauteur des objectifs fixés.

Depuis 2021, 10 milliards d'euros annuels d'aides publiques sont venus soutenir la rénovation énergétique des bâtiments, selon la Cour des comptes. Il s'agit des 3 milliards du plan de relance ajoutés au rythme de croisière annuel de 7 milliards. En comparaison, en 2022, le budget du ministère de la Justice approchait 9 milliards d'euros.

[Le soutien financier à la rénovation énergétique](#) est donc massif à l'échelle des ressources publiques disponibles et des enjeux vitaux de lutte contre le réchauffement climatique.

Manque d'efficacité

En juillet 2022, les sages de la rue Cambon écrivaient néanmoins à la Première ministre **qu'aucune évaluation fiable n'était faite de ces dépenses**. Plusieurs indices semblent indiquer l'absence de résultats suffisants, questionnant dès lors la possibilité d'atteindre les objectifs intermédiaires et, in fine, la possibilité pour la France de disposer d'un parc bâti neutre en carbone en 2050, qui est l'horizon à terme.

Plus encore, les objectifs intermédiaires peinent à être atteints : sur les 80.000 logements supposés sortir des catégories F et G du diagnostic de performance énergétique en 2021, grâce au [dispositif MaPrimeRénov'](#), seuls 2.500 y sont parvenus.

Comment expliquer ce manque d'efficacité ? Les professionnels le savent : à défaut d'une méthodologie globale et d'une hiérarchisation pragmatique des travaux, l'argent public finance souvent des chaudières neuves dans des passoires énergétiques, faute de traitement de leurs enveloppes qui peuvent concentrer jusqu'à 60 % des déperditions d'énergie.

« Réchauffer les moineaux »

Cela revient à réchauffer les moineaux ! Selon l'Agence nationale de l'habitat, par exemple, le dispositif MaPrimeRénov', qui aide les particuliers, est consacré à 60 % aux changements d'équipements de chauffage, sans que l'on sache si ceux-ci s'intègrent dans une approche plus englobante.

Pourquoi choisir la facilité avant l'efficacité ? Les travaux multi-techniques les plus intéressants énergétiquement [sont beaucoup plus exigeants](#), surtout dans des bâtiments occupés.

Changer de méthode

En rénovation, le diable est dans les détails, et la garantie du retour sur investissement des programmes repose sur la compétence des équipes terrain d'entreprises spécialisées : le label RGE (reconnu garant de l'environnement), conditionnant l'éligibilité des travaux aux aides, devrait être attribué aux seules entreprises à même de conduire de telles opérations.

Et plus que jamais, les politiques publiques doivent soutenir la filière entretien-rénovation confrontée à une grave pénurie de ressources : compagnons, chefs de chantiers, conducteurs de travaux, planificateurs, ingénieurs en performance énergétique...

Il faut donc changer de méthode pour accélérer et relever ce défi collectif. **D'abord, contraindre les rénovations, même mono-techniques, à s'intégrer dans une démarche globale. Ensuite, mobiliser et**

Commenté [MC1]:

soutenir les compétences de la filière rénovation pour traiter de la complexité des travaux en environnement occupé. C'est seulement en allant à ce niveau de détail que les politiques publiques de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments trouveront leur efficacité.

François Lhoutellier est président du Groupe ERI.

Rénovation énergétique : le modèle des opérateurs ensemble et leur tiers-financement fait son chemin

En 2020, France Stratégie défendait un modèle d'opérateur ensemble qui se rembourserait à travers un contrat de partage des économies d'énergie générées par des travaux de rénovation. Aujourd'hui, l'Ademe accompagne le déploiement de ces acteurs.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/sonergia-concerto-renov-france-strategie-ademe-operateur-ensemble-tiers-financement-41757.php4>

(...)

L'opérateur ensemble à la fois maître d'œuvre et financeur

Concrètement, l'opérateur ensemble (une entreprise privée ou une société d'économie mixte) aurait à charge, pour le compte des ménages demandeurs, d'établir le diagnostic de performance énergétique (DPE) de leur logement, de calculer la rentabilité anticipée de l'opération de rénovation, d'avancer la totalité du financement des travaux, de les réaliser et d'établir un contrat de partage des gains liés aux économies d'énergie avec le ménage bénéficiaire. Une approche qui rappelle le [principe du contrat de performance énergétique \(CPE\)](#) avec les garanties associées. À l'instar du dispositif de tiers-financement, l'opérateur se rembourserait sur la baisse de la facture énergétique des résidents du logement rénové en récupérant le montant des économies réalisées. « *Les particuliers ne dépenseraient donc pas plus, n'auraient pas à puiser dans leur épargne ou à s'endetter, tout en améliorant leur confort. Ce mécanisme aligne l'intérêt de l'entreprise sur l'intérêt des particuliers de réaliser une rénovation énergétique la plus performante possible, au meilleur coût, puisque sa rentabilité est directement impactée par ces deux aspects* », détaille Vincent Aussilloux. Celui-ci estime qu'une partie des rénovations énergétiques pourraient être réalisées de cette manière.

Avant la hausse du prix de l'énergie, France Stratégie avait ainsi calculé qu'un tiers des opérations de rénovation énergétique performante pouvait être financé grâce aux économies d'énergie réalisées, « *en complément des aides publiques sur une période de moins de vingt ans* », rappelle-t-il.

Un nouvel appel à projets de l'Ademe pour mobiliser ces acteurs

En France, depuis la création du concept par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, seules six structures de tiers-financement locales existent. En 2022, elles se sont réunies à l'échelle nationale autour du réseau associatif des [Serafin](#), qui accompagnent et financent les travaux de rénovation énergétique globale et performante des logements individuels et des copropriétés. Ces sociétés de tiers-financement ont aujourd'hui permis la rénovation globale et performante de plus de 10 000 logements.

Dans le cadre de France 2030, l'Ademe lancera, ce mois de mai 2023, un appel à projets pour trouver des solutions auprès de groupements qui comporteraient des concepteurs et des réalisateurs de travaux ainsi que « *des syndicats, des assureurs ou des banquiers* », (...)

Une autre piste pour massifier l'offre de rénovation énergétique des logements est avancée par l'Ademe. Elle concernerait la création d'un « *contrat de rénovation* », notamment en maison individuelle, qui intégrerait la garantie de performance énergétique. « *Souvenons-nous de*

l'apparition, au début des années 1990, d'un contrat de construction de maison individuelle comportant la garantie d'un délai, d'une qualité et d'un prix. Il faudrait transposer cette façon de faire à la rénovation », a aussi évoqué José Caire devant les sénateurs.

EOLIEN

Éolien en mer : une nouvelle plateforme offshore pour étudier son impact sur l'environnement

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/eolien-mer-nouvelle-plateforme-offshore-recherche-impact-environnement-41748.php4>

« Trois des six premiers projets français de parcs éoliens en mer attribués sont situés en Normandie (et notre projet) va accompagner la compréhension des interactions entre l'éolien en mer et l'environnement au large de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Dieppe-Le Tréport », a déclaré Hubert Dejean de La Bâtie, vice-président de la Région [Normandie](#), chargé de la transition environnementale et énergétique. Ce projet, intitulé Draccar, a été lancé, ce mardi 9 mai, sous la forme d'une plateforme de recherche installée à treize kilomètres au large de Fécamp (Seine-Maritime).

Plus concrètement, il s'agit d'une structure verticale à l'échelle réelle d'un mât d'éolienne posée en mer et « instrumenté de façon à observer à la fois son propre comportement, mais aussi le comportement de son environnement (vent, houle, courant, biodiversité) (...) »

Eoliennes : les industriels européens tirent la sonnette d'alarme face à la Chine

Le chinois Goldwind est désormais au coude-à-coude avec le leader mondial du secteur, le danois Vestas, en termes d'éoliennes installées chaque année. Les industriels européens de l'éolien demandent à Bruxelles de prendre des mesures pour protéger le secteur.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/eoliennes-les-industriels-europeens-tirent-la-sonnette-dalarme-face-a-la-chine-1940010>

A première vue, l'horizon s'annonce extrêmement dégagé pour les industriels de l'éolien. La guerre en Ukraine a renforcé l'urgence d'accélérer la transition énergétique et les Européens s'y emploient très activement.

Lundi 24 avril [neuf pays riverains de la mer du Nord](#) ont annoncé viser 300 GW de puissance installée dans ces eaux d'ici à 2050, soit plus dix fois la capacité installée à ce jour. En 2022, un nouveau record a aussi été battu avec 17,3 GW d'éoliennes branchées au réseau électrique européen en mer et sur terre.

Ce tableau ne suffit pas toutefois à remonter le moral des industriels. Réunis pour le Salon annuel du secteur « Wind Europe » à Copenhague la semaine dernière, ces derniers ont multiplié les mises en garde.

Une crise qui suscite l'attentisme

« Les rendements sont sous pression dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, à la fois pour les développeurs et pour les industriels », a souligné Anders Hangeland, le vice-président de l'énergéticien norvégien Equinor en pointant les effets du cocktail qui fragilise l'industrie : la hausse des taux d'intérêt, l'instabilité liée à la crise de l'énergie et la hausse des prix des matières premières.

(...)

Des objectifs très ambitieux

Le sujet est d'autant plus préoccupant que les turbiniers éoliens européens sont en difficulté financière et tentent de remonter la pente à coups de restructurations. « On ne peut pas se permettre d'avoir une année blanche », met en garde Pierre Tardieu. De fait, tenir le rythme de croissance de l'éolien impulsé par Bruxelles, en maintenant un approvisionnement souverain avec les industriels du Vieux Continent, est une gageure.

[Pour atteindre l'objectif de 42,5 % d'énergies renouvelables](#) dans le mix énergétique d'ici à 2030 - la cible fixée très récemment par la Commission européenne - il faudrait quasiment doubler la cadence d'éoliennes installées en Europe dans les années à venir. Mais chez les équipementiers européens l'heure n'est plus du tout à la course à la taille...

En prise avec des difficultés liées notamment à l'exécution de contrats négociés avant-crise, à des niveaux de prix désormais jugés trop faibles, ils « sont devenus extrêmement sélectifs et ont largement augmenté leurs prix de vente. (...)

Avant d'investir, les industriels de l'éolien veulent des garanties sur deux sujets brûlants : les délais d'obtention des permis de construire dans les différents Etats membres et les modalités de concurrence avec les géants chinois du secteur. Encore très discrets en Europe, ces derniers concurrencent déjà les champions européens de l'éolien sur d'autres marchés, en Amérique du Sud par exemple.

Une pression concurrentielle qui se renforce

« La pression concurrentielle avec l'Asie est de plus en plus forte, il nous faut un critère dans les appels d'offres européens qui ne soit pas basé exclusivement sur le prix », plaide Kris Adriaenssen.

Sur ces deux sujets, Bruxelles se montre volontariste mais à en croire les industriels, le compte n'y est pas encore. La révision de la directive sur les énergies renouvelables prévoit une accélération des modalités d'obtention de permis de construire mais les garde-fous vis-à-vis de la concurrence des géants asiatiques se font attendre.

« Les propositions faites dans le cadre du [Net Zero Industry Act](#) sont insuffisantes. Il faut un signal très clair pour anticiper le durcissement de la concurrence entre chinois et européens dans l'éolien », estime Pierre Tardieu.

Éolien en mer : Ailes marines débute l'installation du parc de Saint-Brieuc

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/eolien-mer-ailes-marines-installation-parc-saint-brieuc-41758.php4>

Le deuxième parc commercial d'éolien en mer de France entame (enfin) son installation. La première éolienne du parc prévue au large de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) a été posée dans la matinée de ce vendredi 12 mai. « *Après plus d'une décennie d'efforts et d'engagement de la Région Bretagne, des acteurs du territoire et des équipes d'Iberdrola, cette première éolienne fabriquée au Havre et équipée à Brest est l'aboutissement d'une belle aventure industrielle* », se réjouit Emmanuel Rollin, directeur général d'[Iberdrola France](#), l'entité française du groupe espagnol Iberdrola qui exploitera le parc à travers sa filiale Ailes marines.

Le parc comportera 62 éoliennes de 209 mètres de haut, posées à 35 mètres de profondeur à 16,3 kilomètres des côtes du cap Fréhel, au nord-est de Saint-Brieuc. Chaque turbine de huit mégawatts (MW) lui confèrera une puissance totale de 496 MW, légèrement supérieure à celle du seul parc

comparable actuellement en fonction près de [Saint-Nazaire](#) (Loire-Atlantique). Ailes marines table sur une mise en service partielle durant l'été, puis complète dès le mois de décembre prochain.

(...)

SOLAIRE

[Série Régions] Le Grand Ouest met le cap sur l'énergie photovoltaïque

<https://www.py-magazine.fr/2023/05/09/serie-regions-le-grand-ouest-met-le-cap-sur-lenergie-photovoltaique/>

Les deux régions qui composent le Grand Ouest, la Bretagne et les Pays de la Loire, ont toutes deux adopté d'ambitieux objectifs dans le développement du solaire et entendent profiter du riche tissu de développeurs et installateurs pour y parvenir. Mais l'un des goulots d'étranglement reste le manque de main d'oeuvre et d'offres de formation.

Avec sa feuille de route baptisée Heol Breizh, la Bretagne s'est fixée des objectifs ambitieux pour le développement du photovoltaïque. Adopté en juin 2022, le texte prévoit de multiplier par 8 le rythme de développement du solaire en Bretagne d'ici 2040 par rapport à la décennie précédente (2010 – 2020), et d'atteindre en 2040 une production d'environ 3 150 GWh. A la fin 2021, le parc breton cumulait une puissance solaire de 321 MWc et pour une production de 307 GWh, avec environ 25 000 unités de production, dont 99 % de moins de 100 kVA.

Plus au sud, et bénéficiant d'un ensoleillement annuel de 25 % supérieur, les Pays de la Loire ne sont pas en reste dans l'établissement d'objectifs ambitieux dans le solaire. En 2030, la production devra atteindre 2 000 GWh (contre 962 GWh en 2022) et 5 200 GWh en 2050. Ces chiffres sont d'ailleurs a minima car le SRADDET, en cours de révision, pourrait les définir à la hausse. A fin 2021, la région disposait d'une capacité installée de 755 MWc pour près de 52 000 installations.

(...)

S'appuyer sur l'écosystème local

Comme le note la feuille de route "Heol Breizh", 80 % de la valeur ajoutée de la chaîne de valeur est ainsi réalisée dans l'aval, c'est-à-dire dans le développement, l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques, avec des sociétés comme IEL installé à Saint-Brieuc (Côte d'Armor), Energies de Loire à La Baule (Loire-Atlantique) ou encore OKwind, spécialiste des panneaux sur trackers, basé à Torcé (35). Plus en amont, le Grand Ouest peut aussi compter sur la présence de plusieurs acteurs industriels dans l'assemblage de panneaux ou de fabrication de solutions photovoltaïques, qui permettent de fédérer toute la filière. A l'instar de Recom-Sillia à Lannion (22), Asca dans le photovoltaïque organique (OPV) à Chevrolière, près de Nantes (44) et Systovi à Carquefou (44), qui [espère atteindre une capacité de production de 80 MW de capacité de production à fin 2023](#).

(...)

Pénurie d'installateurs

Toutefois, l'un des principaux freins dans le Grand Ouest reste avant tout dans le manque de main d'oeuvre, comme le confirme Elie Ballester : « Les besoins se situent surtout au niveau de l'installation, la filière pourrait aisément créer 150 emplois par an ». Pour prendre le taureau par les cornes, plusieurs professionnels locaux se sont récemment associés avec le centre de formation Afpa

de La Roche-sur-Yon en Vendée pour mettre sur pied une formation diplômante de trois mois en « techniques d'installations de systèmes photovoltaïques ». La première a débuté le 13 mars dernier. Une initiative similaire avec le Greta de Bretagne est aussi en cours de finalisation.

« Choose France » : 700 millions d'euros investis en Moselle dans une usine de production de panneaux photovoltaïques

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/choose-france-700-millions-deuros-investis-en-moselle-dans-une-usine-de-production-de-panneaux-photovoltaïques-230514>

Emmanuel Macron annoncera officiellement lundi l'implantation d'une usine de production de panneaux photovoltaïques à Sarreguemines (Moselle) lors du sommet "Choose France", un investissement de "700 millions" d'euros représentant 1 700 emplois, a affirmé dimanche sur Franceinfo le ministre de l'Industrie Roland Lescure.

(...) L'usine de production de cellules photovoltaïques doit entrer en service en 2025 et disposer d'une capacité de cinq gigawatts à terme, précise l'hebdomadaire. "C'est l'écologie du concret, on va fabriquer les produits qu'on va consommer en France (...) on va créer de l'emploi en France", a salué Roland Lescure.

(...) Le projet de production de cellules photovoltaïques à Sarreguemines intervient quelques mois après l'abandon d'un projet similaire au même endroit par la société norvégienne Rec Solar. Celui-ci prévoyait un investissement de 681 millions d'euros et la création de 1 500 emplois.

Près de Bordeaux, le stockage thermique souterrain fait ses preuves

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/pres-de-bordeaux-le-stockage-thermique-souterrain-fait-ses-preuves-230525>

Stocker de la chaleur sous la terre durant l'été pour l'utiliser en hiver : c'est le concept développé par la start-up AbSolar qui inaugurerait jeudi en Gironde son premier démonstrateur, unique en France, combinant solaire et géothermie.

Jouxtant un écoquartier de 67 logements à Cadaujac, près de Bordeaux, l'installation associe un champ de panneaux solaires - de fabrication finlandaise - à un système de stockage thermique souterrain. "La chaleur produite par les panneaux solaires est injectée dans le sol. Grâce à un circuit en eau fermé, elle peut être stockée à faible profondeur, entre quelques dizaines et quelques centaines de mètres", explique Hervé Lautrette, fondateur de la société AbSolar.

Ce spécialiste de la géothermie l'a créée il y a trois ans à Bègles, dans l'agglomération bordelaise, en s'inspirant d'un projet similaire réalisé en 2007 au Canada. Durant les fortes périodes d'ensoleillement en été, les panneaux solaires permettent de chauffer à haute température de l'eau, stockée dans un volume de plusieurs milliers de mètres cubes. En hiver, une pompe à chaleur restitue cette énergie thermique pour alimenter les logements en chauffage et en eau chaude sanitaire.

Mis en service depuis juin 2022, ce concept de SETIS (pour Stockage d'Énergie Thermique Inter-Saisonnier Souterrain) a permis aux habitants de l'écoquartier de Cadaujac de payer moins de 300 euros (par foyer) pour leur facture annuelle d'eau chaude et de chauffage.(...)

Les investissements dans le solaire prêts à dépasser ceux de l'extraction pétrolière en 2023, selon l'AIE

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/les-investissements-dans-le-solaire-prets-depasser-ceux-de-lextraction-petroliere-en-2023-selon-laie-230525>

Le "couronnement" du roi soleil : les investissements dans les énergies bas carbone s'accroissent, avec le solaire prêt à dépasser en 2023 les montants consacrés à l'extraction pétrolière, indique jeudi l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui entrevoit cependant aussi un "rebond" des financements des combustibles fossiles.

Poussé par les crises énergétique et climatique, l'investissement dans les technologies décarbonées devrait atteindre 1 700 milliards de dollars en 2023, quand environ 1 000 milliards iront aux pétrole, gaz et charbon, selon le rapport annuel de l'AIE consacré aux investissements dans l'énergie.

Ces flux, qui portent sur les renouvelables (éolien, solaire, etc.), le nucléaire, les voitures électriques, les pompes à chaleur... devraient croître de 24% par an sur la période 2021-23. Dans le même temps, les montants consacrés aux hydrocarbures et au charbon continuent de progresser de 15% annuellement.

"L'énergie propre progresse rapidement, plus rapidement que beaucoup de gens l'imaginent," souligne le directeur de l'AIE, Fatih Birol : "pour chaque dollar investi dans des énergies fossiles, environ 1,7 dollar part vers des énergies propres. Il y a cinq ans, ce ratio était de 1-1". (...)

Autre exemple, l'investissement mondial dans la production électrique est aujourd'hui dominé à 90% par des technologies bas carbone. La volatilité des prix des énergies fossiles, renforcée par la guerre en Ukraine, et les mesures de soutien prises par l'Union européenne, la Chine, le Japon ou les États-Unis ont renforcé la tendance.

Le roi soleil et le roi charbon

Pour autant, l'AIE lance plusieurs mises en garde, d'abord sur l'ultra-dominance de la Chine et des économies avancées dans ce mouvement. (...)

Autre bémol majeur pointé par l'AIE : les dépenses d'exploration et exploitation pétro-gazière devraient croître de 7% en 2023, un retour aux niveaux de 2019 qui éloigne le monde de la trajectoire vers la neutralité carbone en milieu de siècle. [L'AIE avait en 2021 dans un scénario très remarqué sur la neutralité carbone, souligné la nécessité d'abandonner immédiatement tout nouveau projet d'exploitation d'énergies fossiles.](#)

La neutralité carbone, qui implique de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que l'on ne peut en absorber, vise à maintenir le réchauffement climatique en-deçà de 1,5°C afin d'en éviter des impacts majeurs et irréversibles. Or le charbon à lui seul a vu sa demande atteindre un sommet historique en 2022, et l'investissement dans ce secteur en 2023 devrait être six fois supérieur à ce que prône l'AIE pour 2030 si l'on veut aller vers la neutralité...

Les géants pétro-gaziers ont eux orienté l'an dernier l'équivalent de moins de 5% de leurs dépenses de production vers les énergies bas-carbone (biogaz, éolien, etc.) et la captation de carbone. Même si elle est un peu plus élevée pour les majors européennes, cette proportion n'a globalement guère progressé par rapport à 2021, constate l'AIE.